

## **Compte rendu du conseil municipal**

Séance du 17 juillet 2007 à 20 heures 30

**Présents** : Bernard Vougnon, Jérôme Gayet, Pascale Dard, Colette Henriet, Alain Roset, Philippe Tisserand, Jean-Luc Guillaume, Philippe Dousot.

**Absent excusé** : Claude Crance, qui a donné procuration à Bernard Vougnon,  
Daniel Moine, qui a donné procuration à Jean-Luc Guillaume.

\* **Secrétaire de séance** : Alain Roset.

### **Informations**

#### \* **Accident de la circulation**

Dans la nuit de jeudi 13 à vendredi 14 juillet, une voiture en provenance d'Emagny a percuté et arraché le panneau « Ecole » situé grande rue, avant le centre de vie. On ne déplore que des dégâts matériels.

La mère du responsable de l'accident s'est manifestée et a remboursé le panneau. Le nouveau panneau sera posé par le responsable de l'accident.

#### \* **ONF**

La facture des frais de garde pour 2006 est parvenue en mairie. La commune reverse à l'ONF 12% du produit de la vente de bois, y compris sur les ventes liées à la ligne LGV, soit 5 567€.

#### \* **Subvention**

La commune a reçu la notification de subvention relative à l'extension de l'éclairage public du terrain de jeux et des obélisques, soit 3 139€.

#### \* **Inauguration obélisques**

Le bilan financier de l'inauguration des obélisques, pour la partie gérée par les jeunes et le comité des fêtes, laisse apparaître un solde positif de 284,53€. Cette somme sera affectée au financement d'une notice explicative de la réalisation et installée sur le site.

#### \* **Vacances d'été.**

L'association Intermed a désigné Monsieur Godavery Guiridou pour remplacer D. Tisserand les mardis et vendredis, du 24/07 au 10/08.

#### \* **Lotissement des bois de Chaucenne.**

Reçu de Maître Guigon l'acte de transfert définitif dans le domaine communal, des parties communes du lotissement des bois de Chaucenne.

Maître Suissa fait état d'un solde positif de 547,20 € de la provision versée par les co-lotis pour solder le dossier. Ce montant sera encaissé par la commune qui le reversera aux intéressés.

Une réunion d'information aura lieu à la rentrée pour informer les habitants du lotissement. Au cours de cette rencontre sera engagée une réflexion sur le devenir du terrain situé à l'angle de la rue du Saucet et du chemin du château d'eau.

## Délibérations

\* **Encaissement d'un chèque de 547.20** en règlement du solde de la provision versée par les co-lotis du lotissement des bois de Chauenne et reversement à chacun de propriétaires de la part lui revenant.

Vote pour à l'unanimité.

\* **Prestation ONF**

Proposition de l'ONF pour cubage des bois parcelles 1, 2, 20 et 30.

Services assistance + cubage = 568 €HT pour 140 m3.

Vote pour à l'unanimité.

\* **Devis pour abattage d'arbres**

Rue des anciennes écoles, 2 arbres (Frênes) menacent de tomber. L'ONF présente un devis d'abattage pour un montant de 1 168 €. Le produit espéré correspond à 8 à 10 stères de bois de chauffage et le produit des billes.

Vote pour à l'unanimité.

\* **Encaissement d'un chèque de 261,83 €** en règlement du remplacement du panneau « Ecole » arraché lors de l'accident de la nuit du 13 au 14 juillet.

Vote pour à l'unanimité.

\* **Etat des charges locatives maison De Mollans.**

L'état des charges locatives pour les locataires de la maison De Mollans se présente comme suit :

C. Varlet                    reste dû :                    102,08 €

D. Boudot                    solde en sa faveur : 124,02 €

F. Vougnon                    solde en sa faveur : 50,24 €

C. Siloret                    solde en sa faveur : 38,34 €

Approbation de l'état :

Vote pour à l'unanimité.

\* **Encaissement d'un chèque de 3 360 €** en règlement du sinistre de l'alambic (alambic, électricité, et plafond).

Vote pour à l'unanimité.

\* **Encaissement d'un chèque de 951,34 €** en règlement du sinistre relatif au lampadaire des barrots du 26 janvier.

Vote pour à l'unanimité.

\* **Transfert de crédit sur budget eau-assainissement**

2 430 € du compte 2313 au compte 203 programme 03 correspondant aux honoraires de la DDA dans le dossier du schéma directeur d'assainissement.

Vote pour à l'unanimité.

\* **Investissement**

Le Maire explique qu'il convient d'affecter en investissement les biens ayant un caractère de durabilité, d'une valeur inférieure à 500 €.

Vote pour à l'unanimité.

### **\* Réforme PC**

En application à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, la réforme ne laissera subsister que 3 permis :

- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager.

Les délais d'instruction seront réduits. Il conviendra donc d'être plus réactifs.

Il est nécessaire de conventionner avec la DDE afin de définir les compétences de chacun (Commune et DDE).

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la DDE.

Vote pour à l'unanimité.

### **\* Rapport service eau et assainissement 2006**

Le prix de l'eau, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 2,60 €/m<sup>3</sup> (augmentation de 2,64% en 2006).

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour 120 m<sup>3</sup> consommés se décompose comme suit :

Eau : 51,1%

Assainissement : 33,5%

Taxes : 15,4%

Le réseau comprend 187 branchements.

En 2006, 21 999 m<sup>3</sup> ont été vendus pour un prélèvement de 42 200 m<sup>3</sup>. Le rendement est médiocre et s'établit en baisse à 52,1 %.

Cette baisse s'explique par la présence de fuites éparses et par la mise en circuit fermé de la distribution pour cause de rénovation du château d'eau.

Qualité sanitaire de l'eau : 4 analyses ont été réalisées en 2006.

4 analyses sont conformes.

Eléments financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

Service de l'eau.

Vente d'eau pour 36 727,21 €

Encours de la dette : 5 431,85 €

Annuité : 733,11 €

Service assainissement.

Recettes assainissement : 16 803,18 €

Schéma directeur d'assainissement.

Le rapport propose les améliorations suivantes :

Création d'une nouvelle station d'épuration,

Mise en conformité du réseau d'eaux pluviales pour 5 habitations,

Réhabilitations des dysfonctionnements relevés par le passage de caméra,

Mise en œuvre d'un réseau eaux usées sous domaine public aux Varennes.

L'étude a permis de définir des zones d'assainissement individuelles et collectives.

### **\* Rhizosphère**

Le cabinet Sinbio a produit 2 documents pour préparer les autorisations nécessaires au franchissement de la Lanterne. Les documents ont été envoyés à la DDAF.

Timing retenu : lancement de la procédure d'enquête de la loi sur l'eau à la rentrée de septembre, élaboration du dossier de la consultation de maîtrise d'œuvre en janvier 2008 pour un démarrage du chantier en avril mai 2008.

## Délibérations

### \* Relevé topographique nécessaire à la poursuite du projet rhizosphère.

Acceptation du devis présenté par le géomètre du cabinet Jamey pour relevé topographique = 1 188,82 €.

Vote pour à l'unanimité.

### \* Aménagement chemin piétonnier.

Confier l'aménagement du chemin Grande Rue - Centre de Vie aux Chantiers Départementaux pour 4 175 € de main d'œuvre et 6 624,56 € de fournitures.

Vote pour à l'unanimité.

### \* Travaux connexes et aménagement foncier

Répartition entre RFF, Association Foncière et Commune de Chauenne (avant imprévus et maîtrise d'œuvre) :

RFF : 76 545 €HT

AF : 19 721 €HT

Commune : 46 285 €HT

### \* Plan d'évolution des chemins sur le territoire de la commune

#### **Chemin dit des Carrons**

Deux solutions peuvent être envisagées :

1/ **Déclassement** du chemin, sur toute sa longueur, de chemin rural en chemin d'exploitation.

2/ **Conserver** le chemin en chemin rural jusqu'au début de la parcelle 1003 puis le déclasser en chemin d'exploitation pour le reste.

La proposition n° 2 est adoptée à l'unanimité.

#### **Fossé rue des Barrots**

3/ D'après le plan présenté, il n'est pas prévu de travaux concernant le fossé dans le bas de la rue des Barrots. Question à soulever lors d'une prochaine réunion.

#### **Voie communale n° 2**

4/ Le Conseil Municipal s'interroge sur l'aménagement à terme de la voie communale n° 2 reliant Chauenne à Moncley, à partir de la parcelle 1002. Cette voie se trouve dans une zone perturbée par la LGV et un traitement particulier doit lui être réservé.

Le Conseil Municipal attire l'attention de nos voisins de Moncley sur le traitement de la voirie commune : du traitement des eaux superficielles et du trafic lié à l'exploitation forestière et au centre équestre.

### **Délibération**

Adoption du plan présenté sous réserve des observations (2, 3 et 4) formulées plus haut.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.